

COMPTE- RENDU du CTL du 19 mars 2015

Ordre du jour :

- Adoption des PV du CTL des 13 et 27 novembre 2014
- Modification des horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures accueillant du public
- Changement du positionnement de la demi-journée non travaillée à la trésorerie de Moulins-Engilbert
- Questions diverses

Une déclaration liminaire intersyndicale (annexée au compte rendu) a été lue en séance.

Le Président a répondu à la liminaire :

- les suppressions d'emplois causent quelques difficultés et vont perdurer.
- il ne peut pas revenir sur ces suppressions tant que les parlementaires les votent. Il faut faire avec ces suppressions d'emplois.
- la dématérialisation progresse plus lentement en zone rurale mais elle avance et elle compense partiellement l'absence de service public.
- peu d'agents veulent aller travailler dans les zones rurales et il ne veut pas les contraindre.
- l'offre d'ouverture trop étendue encourage la demande.
- il propose de restreindre l'ouverture pour mieux travailler et réserver des plages pour pouvoir faire nos missions.

Adoption des Procès-verbaux des 13 et 27 novembre 2014 : adoptés à l'unanimité.

Modification des horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures accueillant du public

Le Président propose la fermeture des petites trésoreries tous les après-midi et la fermeture les mercredi et vendredi après-midi pour les sites urbains selon le schéma retenu par la majorité des services lors de la consultation départementale.

Le temps consacré à l'accueil sera moins long et cela permettra aux agents de préserver du temps pour assurer leurs missions correctement et de faire du contrôle. Il a aussi ajouté que l'on ne faisait plus de contrôle sur pièces dans les SIP. Pour le Président, les contribuables ne feront pas 20 kilomètres pour trouver un autre centre des finances publiques ouvert.

Le Président a pris en note que les agents, lors de la consultation départementale, perçoivent cette modification comme un recul du service public.

Le Président a déclaré que créer des emplois d'accueil coûte au contribuable et qu'il fallait gérer l'impôt à moindre coût.

La CGT a fait remarquer que :

- les télédéclarants viennent aussi dans les centres des finances publiques, et que l'augmentation du nombre de télédéclarants ne fera pas baisser, dans les mêmes proportions, la fréquentation.
- l'accueil physique augmente à chaque campagne IR (chiffres donnés lors des bilans de la campagne IR).
- la simplification de la législation n'est toujours pas d'actualité malgré des demandes renouvelées (exemple du crédit d'impôt développement durable transformé en crédit d'impôt pour la transition énergétique en 2014).
- le contrôle sur pièces est laissé pour compte alors que c'est la contrepartie de notre système déclaratif.
- l'absence de mention des horaires d'ouverture sur les imprimés inquiète fortement les agents (les agents craignant de nombreux appels strictement relatifs aux horaires d'ouverture).

La date d'application de cette modification des horaires d'ouverture sera le 15 juin après la campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu. La mise en place de la caisse unique dans les sites de Chateau-Chinon, Clamecy et Cosne sur Loire interviendra à cette même date.

La CGT a posé la question des horaires d'ouverture lors des périodes de pics d'activité (campagne de déclaration et campagne des avis). Le Président a répondu que l'accueil sera ouvert plus largement et que l'information des contribuables sera alors faite par un affichage de proximité. La CGT a fait remarquer qu'elle ne comprenait pas que l'échéance du 15 décembre ne fasse pas partie des périodes de pics d'activité. Même si le Président a répondu qu'il ne fallait quand même pas aller trop loin, il laissera toute latitude aux chefs de service pour décider de l'opportunité d'ouvrir plus largement.

Au sujet de la communication, le Président précise que les partenaires de la DGFIP seront informés et qu'un communiqué sera diffusé dans la presse. Le changement de signalétique dans les centres de finances publiques est prévu.

La CGT a demandé un bilan de ces modifications d'horaires, des flux téléphoniques et qu'ils soient présentés en CTL au cours du premier semestre 2016, tel que le préconise la note nationale.

La CGT interroge le Président sur la possibilité de répondre favorablement aux souhaits de certaines petites trésoreries rurales sur les modalités d'ouverture. La CGT fait remarquer que les horaires des sites ruraux ne sont pas harmonisés dans les départements limitrophes. Le Président a répondu qu'il assumait sa décision d'uniformisation sur l'ensemble du département et qu'aucune dérogation ne sera acceptée pour les sites ruraux.

Le Président souhaite qu'une vérification des autocoms (standards téléphoniques) soit effectuée afin de s'assurer de leurs mises à jour.

Vote sur la modification des horaires d'ouverture :

Contre : CGT(3), CFDT(3), Solidaires (1)

Changement du positionnement de la demi-journée non travaillée à la trésorerie de Moulins-Engilbert

Ce changement étant lié à la modification des horaires d'ouverture, les organisations syndicales ont refusé de se prononcer sur ce sujet.

Au sujet de l'avenir des services dans le département, le Président a confirmé la fermeture du Service de Publicité Foncière (SPF) de Clamecy au 1^{er} janvier 2016. Il a ajouté, qu'à terme, il souhaitait un seul SPF dans la Nièvre. En ce qui concerne la fermeture de trésoreries, le Président nous communiquera des informations après les élections départementales.

Questions diverses

- Une télévision a été installée à l'accueil du Centre des Finances Publiques de Nevers pour promouvoir la dématérialisation. La CGT a demandé sur quel budget a été réalisée cette acquisition. Le Président indique que celle-ci a été acquise à moindre coût sur le budget de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de la DDFIP. La CGT a également demandé des précisions sur l'aide à la dématérialisation prévue lors de la campagne de déclaration. Le Président indique que le dispositif mis en place sera présenté au CTL du 16 avril 2015.

- La CGT évoque la situation des collègues dont les voitures ont subi des dégradations sur le parking du CFP de Nevers. Les agents n'ont pas saisi leurs assurances compte tenu d'un montant inférieur à leur franchise. La CGT déplore que les frais occasionnés ne puissent pas être pris en charge sur le budget de la DDFIP et demande que cette observation soit inscrite au procès-verbal.

- La CGT souhaite qu'une information soit apportée aux agents concernés par des retenues sur salaire (trop perçus, congés maladie). Le Président a répondu qu'il était d'accord sur le principe de cette information préalable.

La délégation de la CGT Finances Publiques était composée de : Carole DOUSPIS, Mireille GUSO, Christine RAGUILLAT, (titulaires), Florence BAILLON et Daniel BRAHEMSCHA (suppléants).